

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 1er juin 2020 à 19 h tenue en en conformité avec le décret 2020-029

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement

Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs

M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics

M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut

M. Daniel Bussières, chef de division – communications

M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat M. Patrick Lavallé, inspecteur, représentant du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 136

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020, à 19 h.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu:

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2020, à 19 h avec la modification suivante :

 Ajout du point 12.01 soit le dépôt d'une motion pressant le SPVM de procéder au déploiement des caméras portatives et de tenir ses engagements en matière d'interpellations policières pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Reprise des activités à l'arrondissement et réouverture des installations présentement et à venir prochainement;
- Distribution de masques, d'équipement sanitaire, de repas et de paniers alimentaires;
- Plan de relance de l'économie locale en développement;
- Remerciements à tous les organismes impliqués dans la lutte contre la COVID-19 et pour l'aide apportée;
- État de situation de la COVID-19 à l'arrondissement, insiste sur le respect des consignes sanitaires;
- Clinique de dépistage mobile en cours;
- État du budget de l'arrondissement suite à la COVID-19.

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Points d'information :

- Souhaite ses plus sincères condoléances aux familles des victimes de la COVID-19;
- Ouverture des terrains de tennis et annonce de quatre nouveaux terrains pour accueillir le pickleball;
- Dates à venir pour le festival des arts virtuel.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

 Remerciements à la cellule de développement économique dans le cadre des mesures pour atténuer les effets de la COVID-19.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Clarac

Points d'information :

- Remerciements à l'agence de développement durable;
- Bonne fête des pères à venir.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

- Remercie les organismes et la Table de Quartier de Montréal-Nord pour leur implication pendant la crise;
- Souhaite ses plus sincères condoléances suite à la mort de George Floyd aux États-Unis;
- Appel contre la brutalité policière et le racisme;
- Appel à la dénonciation et à une tolérance zéro du racisme contacter le SPVM au besoin.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 33.

Mme Jocelyne Hamel

- -Délais au niveau du nettoyage des rues Contraventions relatifs au stationnement.
- -Marquage au sol de la piste cyclable sur le boul. Gouin Absence de mobilier de sécurité.

M. Jean-François Gagné

- -Se propose comme bénévole pour organiser des activités en lien avec la piste cyclable du boul. Gouin cet été, qui contacter ?
- -Suggestions d'aménagement à faire à l'arrondissement concernant les corridors sanitaires autour des écoles, qui contacter ?

M. Aziz Kamil

-Contraventions et stationnement dans les rues pendant le nettoyage.

Mme Chantal Trottier

-Installation d'un dos d'âne sur l'avenue Archevêque entre le boul. Gouin et le boul. Henri-Bourassa – problème de vitesse.

M. Paul Champagne

-Projet de construction d'un immeuble de dix étages sur le boul. Pie-IX – locaux commerciaux disponibles.

Mme Maria Vital

Interdiction de stationner sur le coin de la rue Fiset et de la rue Monty – Circulation difficile avec les véhicules stationnés.

Mme Julie-Anne Moreau

- -Problème de circulation sur le boul. Gouin entre la rue Saint-Vital et la rue Garon vitesse et achalandage.
- -Est-ce qu'un sens unique sur le boul. Gouin dans ce secteur sera bientôt mis en place ?

M. Pasquale Filosa

- -Installation de deux dos d'ânes sur la rue Belleville entre la rue Fleury et la rue Prieur vitesse.
- -Problèmes derrière la bibliothèque Belleville dans le stationnement transactions de drogue.

M. Marco Gil

-Panneau d'arrêt sur la rue des Narcisses coin de la rue Perce-neige – vitesse des voitures provenant du boul. Lacordaire.

Mme Imelda Facchin Bisinella

-Nettoyage des rues – rue Léopold-Pouliot et Place Léopold-Pouliot sans nettoyage.

Mme Black ajoute une tranche de quinze minutes supplémentaire à la période de questions du public afin de répondre à toutes les questions reçues des citoyens.

M. Jean Junior

-Nettoyage des rues n'est pas fait selon l'horaire sur les panneaux.

Mme Joyce Peppin

-Problème de vitesse, flânage et transactions de drogues sur la rue Albert-Brosseau entre la rue Éthier et la rue Savard.

M. Carl Rodrigue

Problèmes d'incivilité sur la rue Albert-Brosseau entre la rue Éthier et la rue Savard – actions à prendre.

Fin de la période de questions du public à 20 h 12.

CA20 10 137

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2020, à 8 h 45.

II est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2020, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 138

Déposer une motion pressant le SPVM de procéder au déploiement des caméras portatives et de tenir ses engagements en matière d'interpellations policières pour l'année 2020.

(Mme Christine Black, M. Jean Marc Poirier et Mme Renée-Chantal Belinga donnent également leur appui à cette résolution)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

ATTENDU QUE le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SVPM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

ATTENDU QUE depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

ATTENDU QU'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives et que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

ATTENDU QUE le sondage post-projet pilote, présenté dans le rapport du SPVM, a révélé que les citoyens étaient généralement plus satisfaits du service des policiers munis de caméras portatives;

ATTENDU QUE le rapport 2019 du projet pilote du SPVM sur les caméras portatives recommandait de ne pas aller de l'avant avec un déploiement, citant entre autres des coûts trop élevés, mais que le rapport a grandement surestimé les coûts de l'implémentation des caméras portatives, notamment sur la question des salaires et que l'administration montréalaise s'est basée sur les conclusions dudit rapport afin de ne pas déployer les caméras portatives;

ATTENDU QUE depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

ATTENDU QUE les captations vidéo complètes d'une interpellation ou d'une intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

ATTENDU QUE, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland et Calgary ont choisi d'implanter les caméras portatives;

ATTENDU QUE plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

ATTENDU QUE le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial et social au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

ATTENDU QUE le Rapport sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées publié en octobre 2019 démontre que les personnes issues de minorités visibles sont plus susceptibles d'être interpellées lors de contrôles aléatoires par les policiers du SPVM;

ATTENDU QUE suite à ce rapport, le SPVM s'est engagé lors d'une consultation publique à adopter une Politique encadrant les interpellations policières ainsi que constituer une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et des personnes ayant des besoins particuliers pour le mois de mars 2020 et que le SPVM a décidé de remettre à plus tard ses engagements à cause de la crise sanitaire;

ATTENDU QUE l'Opposition officielle à la Ville de Montréal a présenté en février 2020 une motion demandant le déploiement graduel et permanent des caméras portatives auprès des corps policiers du SPVM et que cette motion n'a pas été adoptée par l'administration suite à des négociations infructueuses;

ATTENDU QUE le 25 mai dernier, M. Georges Floyd est décédé à la suite d'une interpellation policière dans la ville de Minneapolis;

ATTENDU QU'une manifestation contre la brutalité et le racisme a eu lieu le 31 mai à Montréal dans la foulé du décès de M. Floyd rassemblant des milliers de personnes et ravivant le débat entourant le racisme systémique;

QUE la Ville de Montréal prenne l'engagement ferme d'implanter rapidement et de façon permanente les caméras portatives au SPVM;

QUE la Ville de Montréal presse le SPVM de publier sa Politique sur les interpellations policières qui devait être publique en mars 2020 et de mettre sur pied une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et de personnes ayant des besoins particuliers qui devait être constituée en mars 2020 également.

Adopté à l'unanimité.

12.01

CA20 10 139

Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 449 880,16 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 44 988,02 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 66 949,94 \$, taxes incluses, pour les incidences pour une dépense totale de 561 818,12.

Appel d'offres 1068 / 11 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 449 880,16 \$, taxes incluses, le contrat 1068 pour l'exécution des travaux de construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 44 988,02 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 66 949,94 \$, taxes incluses, pour les incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 561 818,12 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1206329001

CA20 10 140

Accorder une contribution financière de 30 000 \$, pour l'année 2020-2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 30 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020-2021, en vue de réaliser un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 30 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1206324003

CA20 10 141

Résilier deux contrats et conventions de services octroyés pour des spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et accorder une contribution financière 1 950 \$, à l'Orchestre symphonique de Montréal pour le spectacle "Au coeur de la Forêt noire" et 1 800 \$ à l'organisme Les Foutoukours pour le spectacle "Les échappés".

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient résiliés les contrats de services suivants et octroyés aux organismes culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 950 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour le spectacle "Au coeur de la Forêt noire";

ET QUE soit accordée une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme Les Foutoukours pour le spectacle "Les échappés":

Adopté à l'unanimité.

20.03 1205190004

CA20 10 142

Approuver la cession des droits et obligations du contrat 1010 pour le contrat 1, pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaires à FNX-INNOV inc. suite à la fusion avec Axor Experts-Conseils inc, le tout conformément à l'article 9.1 des Clauses administratives générales du cahier des charges.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la cession des droits et obligations du contrat 1010 pour le contrat 1, pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaires à FNX-INNOV inc. suite à la fusion avec Axor Experts-Conseils inc., le tout conformément à l'article 9.1 des Clauses administratives générales du cahier des charges.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174383007

CA20 10 143

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606008

CA20 10 144

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606009

CA20 10 145

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207177014

CA20 10 146

Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 6 mai 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisées les demandes suivantes :

- Prolonger l'horaire des voies réservées sur le boulevard Henri-Bourassa de 6h à 19h de l'avenue des Récollets au boulevard Lacordaire dans les deux directions.

QUE soit refusée la demande suivante :

- Prolonger l'horaire des voies réservées sur le boulevard Henri-Bourassa de 6h à 19h en direction ouest du boulevard Saint-Michel à l'avenue des Récollets. En effet, cette mesure implique la perte de vingt (20) cases de stationnement dans un secteur ou le stationnement sur rue est saturé. Le plan d'extension des horaires de voie réservée de la STM sera présenté pour adoption au conseil de ville du 15 juin 2020.

QUE soit interdit le stationnement sur l'avenue Albert-Brosseau entre 21 h et 6 h afin de réduire les incivilités:

ET QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1207177013

CA20 10 147

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Maison Brignon-Dit-Lapierre située au 4251, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

II est proposé par M. Jean Marc Poirier appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le réaménagement et la mise en valeur du site de la Maison Brignon-Dit-Lapierre;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à un avis favorable du Conseil du patrimoine de Montréal.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412318 du cadastre du Québec soit le 4251, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1205995002

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 juin 2020.